Extrait de la Société de la morale chrétienne,
No. 7.

75.

EXTRAIT

DU JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE, N° 7 (1).

COMITÉ POUR L'ABOLITION DE LA TRAITE DES NOIRS.

SOCIÉTÉ

FORMÉE A LIVERPOOL

POUR L'ADOUCISSEMENT ET L'ABOLITION GRADUELLE

DE L'ESCLAVAGE.

C'est une vérité malheureusement incontestable que la traite des Noirs, après avoir été pendant long-temps interrompue, après avoir été même oubliée en France, a repris depuis huit ans une activité croissante dans un petit nombre de nos ports. Les faits consignés dans le Discours de M. le duc de Broglie à la Chambre des

---

(1) Pour devenir membre de la Société de la Morale chrétienne, et recevoir le Journal, on doit être présenté par deux Membres, et payer une rétribution annuelle, dont le *minimum* est fixé à *vingt-cinq francs* (art. 4 et 8 du *Règlement.*)

Les Membres de la Société ont droit à recevoir le Journal. —Les personnes étrangères à la Société pourront s'abonner à raison de 15 fr. pour douze cahiers, formant deux volumes in-8°, et de 18 fr. franc de port pour les départemens.

S'adresser pour les renseignemens, à M. Cassin, *Agent de la Société*, rue Taranne, n° 12.

Pairs, ceux qui sont parvenus dès lors à notre connaissance, ne peuvent plus laisser l'ombre d'un doute à cet égard. Nous voudrions en vain le dissimuler ; il existe parmi nous quelques spéculateurs avides qui, au mépris des lois divines et humaines, se livrent à un commerce impie, sans craindre la honte qui s'attache à leur nom et qui rejaillirait sur leur pays, si la France ne se hâtait de renier ces indignes enfans. Si le devoir du gouvernement est de remédier à l'insuffisance manifeste de législation sur la traite, celui de tout bon citoyen, de tout honnête homme, de tout chrétien, est de combattre ce fléau avec les armes de la morale et de la religion. Il y a dans la traite des Noirs quelque chose de si sanguinaire et de si bas, de si contraire à la fois et à la marche de notre siècle et aux lois éternelles de la justice, qu'il n'est point, nous en sommes convaincus, d'homme assez abruti par le vice ou assez endurci par l'intérêt personnel, pour ne pas reculer devant l'horreur d'un trafic de chair humaine, si sa conscience était avertie, si quelque trait de la vérité se faisait jour dans son esprit. L'ignorance des faits peut seule expliquer comment il se trouve encore en France des êtres qui ne rougissent pas de se souiller d'une pareille tache, et comment l'opinion publique, à défaut de lois pénales, n'en a pas déjà fait une justice exemplaire. L'un des plus grands services que nous puissions donc rendre à notre patrie, c'est de répandre la vérité par toutes les voies qui nous sont ouvertes, de faire connaître au public, d'une part, les horreurs de la traite ; de l'autre, les institutions de tout genre qui ont pour but, soit la destruction de ce fléau, soit l'adoucissement du sort des esclaves, et l'abolition graduelle de l'esclavage. Si nos efforts contribuent à dissiper les ténèbres dont on cherche encore à envelopper cette grande question,

nous bénirons la Providence d'avoir daigné nous choisir pour les instrumens d'une si belle œuvre.

Notre but n'est point en ce moment de réfuter les argumens absurdes auxquels les colons et ceux qui épousent leurs passions ont eu recours pour la défense de la traite. Les limites de notre Journal ne nous permettent pas d'entreprendre une pareille tâche. Toutefois, parmi ces sophismes sans nombre, il en est un sur lequel nous croyons devoir fixer un instant notre attention, soit parce qu'il se rattache plus particulièrement à l'objet qui nous occupe dans cet article, soit parce qu'il est de nature à faire impression sur une portion assez nombreuse quoique peu éclairée du public français, et à induire en erreur un sentiment qui, en lui-même, a quelque chose de généreux.

Condamnés par la religion et la morale, réduits à l'absurde par le raisonnement et le calcul, les partisans de la traite se sont réfugiés derrière un patriotisme hypocrite. A les entendre, l'honneur national serait engagé à repousser tous les efforts de l'Angleterre pour l'abolition du trafic des Noirs. Wilberforce, Clarkson, Smith, Allen, Macaulay, ces chrétiens éclairés, ces apôtres de la philanthropie, ne seraient que des politiques égoïstes occupés sans relâche de favoriser les colonies anglaises aux dépens de celles de la France, de ruiner notre commerce maritime, d'étouffer la prospérité de nos îles. Combattre sérieusement de pareilles calomnies, c'est en quelque sorte faire injure au bon sens et aux lumières de nos lecteurs. Pour peu qu'on ait suivi les progrès de l'abolition de la traite, pour peu même qu'on ait quelque connaissance de l'histoire des derniers temps, on ne peut ignorer quelle lutte opiniâtre les défenseurs de la malheureuse Afrique ont eu à soutenir contre le gouvernement anglais lui-même ; que de ré-

sistances ils ont eu à vaincre, que d'intérêts à combattre, que de difficultés de tout genre à surmonter dans leur propre pays. On ne peut ignorer que dans le moment où l'abolition de la traite fut proclamée par un ministère ami de la liberté, toutes nos colonies, sans exception, étaient entre les mains de l'Angleterre, et que ses intérêts, par rapport à la Jamaïque ou à la Guadeloupe, étaient identiquement les mêmes. Mais une conviction plus forte que celle qu'on pourrait puiser dans tous les raisonnemens, dans tous les faits même, s'élève dans l'âme de quiconque a lu les écrits de Wilberforce et de ses amis. Il y reconnaît les caractères inaltérables de la vérité et de la religion; il devient certain que rien que de bon, de pur, de généreux, ne peut émaner de ces héros de l'humanité.

N'importe, nous dit-on, l'Angleterre est l'ennemie naturelle de la France; tout ce qui vient de ce pays nous est suspect. — L'ennemie naturelle! quel blasphème ne renferme pas une pareille union de mots! Quoi! la Providence aurait permis que deux nations voisines devinssent grandes et puissantes; elle les aurait comblées de tous ses dons, elle les aurait placées au premier rang de la civilisation européenne, pour que des passions jalouses les séparassent à jamais, pour que jamais les grands intérêts de l'humanité ne les réunissent par un lien commun! Mais, à parler le langage d'une étroite et basse politique, l'Amérique n'est-elle pas bien plus que nous encore, la rivale, l'ennemie naturelle de l'Angleterre? Hé bien, nulle puissance ne surpasse aujourd'hui l'Amérique dans ses efforts pour la destruction de la traite: c'est par l'abolition de ce trafic que les Etats-Unis ont sanctifié la cause de leur indépendance, leurs lois font de la traite un crime capital, leurs croiseurs rivalisent de zèle avec ceux de la Grande-Bre-

tagne. Repoussons donc avec indignation le piége qu'on voudrait tendre à notre patriotisme. Et nous aussi l'honneur national nous est cher, la gloire de la France est l'objet de nos vœux ; mais nous ne pensons point qu'elle consiste à entretenir parmi nous la haine et l'envie contre nos voisins ; nous la cherchons au contraire, cette gloire, dans toutes les pensées nobles et généreuses, dans tous les sentimens qui élèvent l'homme aux yeux de ses semblables. Sans doute la fausse politique qu'a suivie le gouvernement anglais dans ses rapports avec le continent, autorise, justifie même les défiances ; mais que sont ces considérations secondaires auprès des lois éternelles de la justice qui proscrivent le trafic des esclaves, auprès de la religion qui nous commande de voir des frères dans ces malheureux Africains que nous enlevons par le fer et le feu à leur terre natale ? La traite cesserait-elle d'être un commerce de sang et d'iniquité, par cela seul que l'Angleterre en réclame l'abolition !

Convaincus comme nous le sommes de la sincérité des philanthropes anglais dans leurs efforts pour l'abolition de la traite, nous avions eu jusqu'ici le droit de nous étonner que ces efforts ne se fussent pas étendus plus loin, qu'aucun plan n'eût été adopté, qu'aucune tentative importante n'eût été faite dans les colonies britanniques, soit pour l'adoucissement de la condition servile, soit pour l'extinction progressive de l'esclavage. Cette négligence réelle ou apparente pouvait en effet servir de prétexte aux doutes injustes que nous avons combattus ; mais la nouvelle Société dont nous annonçons la formation est à cet égard une réponse victorieuse.

En considérant l'histoire des colonies modernes, on est frappé d'un phénomène bizarre, c'est que la condition des esclaves a presque constamment été plus dure

dans les colonies appartenant à des peuples libres, que dans celles qui dépendent de gouvernemens absolus. Il semblait même que le bien-être des esclaves fût en raison inverse du degré de liberté politique dont jouissaient leurs maîtres ; en sorte que tandis que les nègres étaient traités avec rigueur dans les colonies de la Hollande et de l'Angleterre, la loi espagnole leur accordait la disposition d'une certaine partie de leur temps et le droit de racheter graduellement leur liberté avec les fruits de leur travail. Nous n'avons point à rechercher ici les causes de ce phénomène : nous nous bornerons à rappeler ce qui se passa en Angleterre à l'époque où des hommes d'état vertueux commencèrent à élever leur voix en faveur de la race africaine. Les pieux défenseurs de cette cause hésitèrent alors s'ils entreprendraient d'abord l'abolition de la traite ou celle de l'esclavage. Deux considérations les déterminèrent en faveur du premier parti : l'une, que les résistances seraient moins difficiles à vaincre ; l'autre, que le plus grand des deux fléaux exigeait le plus prompt remède. Ils se dirent en effet, que l'esclavage, bien que funeste, n'avait point empêché de certains progrès sociaux chez les nations de l'antiquité; que même dans les colonies modernes il n'était pas totalement incompatible avec un certain degré de vertu dans le maître et de bien-être dans l'esclave, tandis que la traite n'était qu'un mélange de ce qu'il y a de plus bas et de plus cruel dans la nature humaine. Toutefois il est permis de penser qu'en faisant leur choix à cet égard, ils ne réfléchirent pas assez que l'abolition graduelle de l'esclavage était le moyen le plus sûr, peut être le seul véritablement efficace de mettre un terme aux horreurs de la traite. Mais Dieu ne nous a point destinés à rester stationnaires dans la carrière du bien : chaque siècle amène un nouveau dé-

veloppement, chaque jour nous trace de nouveaux devoirs ; à mesure que les progrès de la civilisation rendent la condition sociale de l'homme plus douce et plus facile, la sphère de la morale s'élève et s'agrandit. Une bénédiction spéciale semble avoir été réservée à notre époque ; c'est l'union, dans les pays protestans surtout, des lumières de la philosophie et de la liberté avec un retour sincère au zèle pur et fervent du christianisme primitif. A une pareille époque, disons-le hautement, ce n'est pas seulement la traite des nègres qui doit être en abomination à toutes les âmes honnêtes ; c'est l'esclavage même que les principes de la religion et de la morale nous commandent d'adoucir dès aujourd'hui, pour parvenir sans danger à sa suppression prochaine. Le temps est désormais venu où aucun homme de bien ne peut sans scrupule, et aucun chrétien sans remords, posséder comme une propriété matérielle des êtres que Dieu a créés à son image, que Jésus-Christ a rachetés par son sacrifice.

Mais ces êtres infortunés, après avoir gémi sans espoir sous un dur esclavage, ne sauraient pour leur bien même, être appelés à jouir immédiatement des priviléges de la liberté. La philanthropie, comme la prudence, conseillent de les préparer progressivement à cette transition nécessaire, de leur enseigner par degrés les vertus et les connaissances qui les rendront capables de remplir un jour leurs devoirs d'hommes et de citoyens. Tel est le but que se propose la Société formée à Liverpool pour l'adoucissement et l'abolition graduelle de l'esclavage. Son prospectus et la série de questions qui l'accompagne, prouvent combien elle est convaincue de la nécessité de procéder avec prudence à la vaste tâche qu'elle a entreprise, et d'appuyer ses travaux sur la connaissance la plus exacte des

faits. Nos lecteurs sentiront aisément qu'une question de cette importance n'intéresse pas moins nos colonies que celles de l'Angleterre : leur situation est la même, elles souffrent des mêmes maux, elles sont menacées des mêmes dangers, et malheureusement les unes comme les autres se refusent à remonter à la source du mal ; elles s'obstinent à chercher des remèdes illusoires dans un système d'impôts et de monopole qui accable la mère-patrie sans leur apporter aucun soulagement efficace.

Chaque année renouvelle à nos yeux le spectacle déplorable d'esclaves insurgés luttant de cruauté avec la législation barbare qui a pris plaisir à les abrutir et à les rendre féroces. Néanmoins l'heure fatale n'a pas encore sonné. Aujourd'hui encore deux routes s'ouvrent devant les colons; ils peuvent s'acharner à faire de leurs esclaves des bêtes féroces enchaînées, et s'efforcer de les comprimer par la rigueur des supplices ; ils peuvent prolonger pour un peu de temps une vaine lutte où le triomphe est tôt ou tard assuré au nombre, et dont la seule issue est le meurtre et le pillage. Mais ils peuvent aussi écouter la voix de la nature et de la religion, adoucir le sort de leurs nègres, se concilier leur affection, les préparer à la liberté par l'instruction et l'enseignement religieux, s'en faire en un mot, comme l'écrivait saint Paul à Philémon, des frères selon le monde et selon le Seigneur. Hésiteront-ils, dans un pareil dilemme, tandis que Dieu daigne encore les avertir et suspendre un châtiment dès long-temps mérité !

Nos lecteurs remarqueront sans doute avec surprise que c'est dans la ville de Liverpool que s'est formée la nouvelle Société pour l'abolition graduelle de l'esclavage : Liverpool autrefois la capitale de la traite, Liverpool dont les négocians, dont les armateurs ont lutté jusqu'au dernier moment contre la sainte cause de

l'abolition. A entendre leur langage, à en croire les pétitions dont ils assiégeaient le parlement britannique, il semblait que leur marine serait détruite, leurs fortunes anéanties, leur ville abandonnée. Hé bien, la cause de la justice a triomphé. Quel a été le sort de Liverpool ? Un commerce légitime a remplacé sans secousse un trafic d'iniquité, les capitaux se sont doublés (1), la ville et la population se sont accrues dans une progression rapide, tous les genres de richesse et de prospérité s'y sont réunis, et aujourd'hui Liverpool offre au monde un éclatant exemple de cette grande vérité, que jamais les intérêts de l'homme, même ici-bas, ne peuvent être en contradiction avec les commandemens immuables de l'Être suprême.

Traduction d'une lettre adressée par M. Joseph Price, de la Société des Amis, à M. Charles de Remusat, secrétaire du Comité pour l'abolition de la traite.

Neath-Abbey, 1er décembre 1822.

Mon estimable ami,

J'ai reçu ton aimable lettre (2), du 30 juin, accompagnée de 50 exemplaires des règlemens du *Comité pour*

(1) On a vérifié qu'aujourd'hui plus des deux tiers des propriétés de la Jamaïque sont hypothéquées à des négocians de Liverpool; tant il est vrai que les primes, les prohibitions, les monopoles que les colons anglais, comme les nôtres, ont obtenus de la métropole sont impuissans pour combattre le principe délétère que porte avec lui l'esclavage.

(2) On sait que les membres de la Société des Amis conservent l'usage du tutoiement. Ils considèrent et traitent tous les hommes comme des frères, et réservent pour Dieu seul les témoignages extérieurs de respect.

l'abolition de la traite ; j'aurais dû t'en accuser plus tôt la réception; mais n'ayant rien d'intéressant à te mander, j'ai différé jusqu'à aujourd'hui, que je puis transmettre à la Société de la Morale chrétienne le prospectus ci-joint d'une association récemment fondée à Liverpool, dans le but de travailler à l'abolition graduelle de l'esclavage. Plusieurs personnes désiraient depuis long-temps que cette grande question fût abordée. Il est évident en effet que détruire l'esclavage dans une proportion quelconque, c'est *à fortiori* diminuer la traite dans la même proportion, si ce n'est dans une proportion plus forte.

Un fait digne de remarque, c'est que la nouvelle Société a pris naissance à Liverpool, celle de toutes les villes d'Angleterre qui, à une autre époque, était le plus intéressée au commerce des Noirs.

Cette Société est encore dans son enfance : ses règlemens sont à peine rédigés. Son but en publiant le prospectus ci-joint est donc principalement d'attirer l'attention des hommes de bien sur la cause qu'elle a embrassée, et d'indiquer la nature des renseignemens qu'elle cherche à recueillir. Toutefois je suis informé de bonne source qu'elle est déjà prête à soumettre à un Comité parlementaire qui sera probablement nommé dans la prochaine session, des preuves incontestables tendant à établir :

1°. Que le travail des esclaves est plus dispendieux que celui des ouvriers libres.

2°. Qu'en conséquence, il est conforme aux véritables intérêts du gouvernement d'encourager la consommation des produits du travail libre.

3°. Que si l'intérêt du gouvernement à cet égard est appuyé par des lois sages et salutaires, la culture par les esclaves, et par conséquent le commerce des Noirs,

doivent cesser, comme il arrive de tous les commerces qui ne donnent plus de profit.

Le bien que peuvent produire des preuves de ce genre est de la plus haute importance, et tous les renseignemens que vous recueillerez à cet égard seront précieux. Vous trouverez peut-être utile de recommander ce sujet à l'attention publique dans quelqu'un des écrits que vous imprimez. Il faudrait aussi engager des planteurs intelligens à faire des expériences sur leurs propriétés : elles tendraient, si nous en jugeons d'après les faits déjà connus, à établir l'exactitude de nos assertions; et si elles étaient entreprises dans un esprit d'humanité et de religion, elles seraient probablement accompagnées de la bénédiction divine.

Je recevrai avec une reconnaissance particulière les renseignemens que tu pourras me donner sur les progrès du Comité pour l'abolition de la traite et sur la Société de la Morale chrétienne. Je te prie d'offrir mes souvenirs respectueux à ceux de MM. les membres de la Société avec qui j'ai eu le plaisir de faire connaissance, et de me croire ton ami sincère,

Joseph Price.

Prospectus de la Société formée à Liverpool pour l'adoucissement et l'abolition graduelle de l'esclavage.

Les efforts des amis de l'humanité en faveur de l'Afrique opprimée se sont dirigés d'abord vers *l'abolition de la traite des Noirs;* on espérait par là amener l'adoucissement de l'esclavage et l'extinction graduelle de ce fléau. Mais il est à déplorer que pendant les quinze années qui se sont écoulées depuis lors, peu, très peu de chose ait été fait soit pour améliorer la condition des esclaves, soit pour préparer leur émancipation

à l'avenir. Dans plusieurs colonies, la manumission est encore aujourd'hui soumise à un impôt onéreux! dans toutes, le témoignage d'un esclave continue à être absolument inadmissible en justice, dès qu'une cause, civile ou criminelle, concerne des personnes de condition libre. Et dans les questions même où il s'agit de la liberté d'un affranchi et de celle de sa postérité à tout jamais, c'est encore à l'homme de couleur qu'il est imposé de faire la preuve de sa liberté, et non point à celui qui la lui conteste à prouver qu'il est esclave. Nulle part le mariage de l'esclave n'est garanti par une sanction légale, et à quelques exceptions près, son instruction religieuse est abandonnée au zèle éventuel de quelque pieux missionnaire. Des êtres humains sont encore sujets à être vendus selon le caprice d'un maître; ils sont encore exposés à être arrachés à tous les liens de famille et de localité, pour être transportés dans quelque autre colonie lointaine. Les nègres de nos îles sont encore conduits en troupes et à coups de fouet comme des bestiaux. Aux Etats-Unis le mal est plus grand encore; plusieurs des horreurs qui accompagnent la traite africaine semblent y avoir été transportées; elles se pratiquent jusque sous les murs du sénat qui renferme les représentans d'un peuple libre et éclairé; des milliers d'esclaves sont envoyés annuellement des plantations de tabac en Virginie à la culture plus lucrative du sucre sur les rives du Mississipi.

La traite ayant été abolie comme inconciliable avec les principes de la justice et de l'humanité, les mêmes principes doivent également faire repousser l'esclavage; car le marchand de Nègres n'a pu transmettre au planteur un titre meilleur que celui qu'il possédait lui-même. Quelque sacrifice qu'il puisse donc en coûter à la nation anglaise, l'extinction de l'esclavage aussitôt que les nègres pour-

ront être rendus à la liberté sans danger pour eux-mêmes, nous est impérieusement demandée au nom de la justice; car il y a une inconséquence évidente à condamner la traite et à perpétuer l'esclavage de ses victimes jusqu'à des générations encore à naître.

Quoique l'extinction d'un pareil système ne puisse être achetée par de trop grands sacrifices, elle n'en exige heureusement aucun : personne ne prétendra qu'elle coûta rien à l'Angleterre. Au contraire ce système ne peut se soutenir qu'à l'aide de sacrifices si onéreux qu'on en a rarement supporté de pareils, même pour une bonne cause, mais qui ne sauraient durer une fois que la question sera bien connue du public. Les colons prétendent qu'ils seront ruinés si les sucres de l'Inde, fruit d'un travail libre, sont admis en concurrence avec les leurs. C'est reconnaître la supériorité décidée de la culture libre; et il faut espérer que la conviction de cette vérité exercera désormais assez d'influence sur leur conduite pour détourner d'eux la calamité qu'ils redoutent. Nous produirons dans la suite des preuves abondantes à l'appui de la vérité que nous avançons; mais une seule considération suffira pour convaincre ceux qui croient à la bonté de Dieu et à la sagesse des lois par lesquelles il régit le monde. Des chrétiens ne douteront pas que tout ce qui est contraire aux lois immuables de la justice résumées dans ce précepte admirable de l'évangile : « Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les-leur aussi de même (1) », ne soit également en désaccord avec la saine politique et les vrais intérêts de la société.

Si l'on demande aux défenseurs de notre cause par quels moyens ils espèrent amener l'émancipation des

---

(1) Saint Matthieu, VII, 12.

esclaves, ils répondront qu'ils se proposent de suivre les progrès de l'esclavage depuis son origine jusqu'à son extinction définitive dans les lieux où il a cessé d'exister; et quant aux contrées où l'émancipation s'opère graduellement, ils examineront les causes qui produisent et les mesures qui encouragent ce perfectionnement progressif. Ils se proposent de rechercher non seulement les divers plans qui ont été adoptés pour l'émancipation, mais encore les améliorations dont le sort des esclaves a pu être l'objet dans toutes les parties du monde, et les avantages qui en sont résultés. S'ils parviennent à montrer que les causes qui ont généralement amené la transition de l'esclavage à la liberté ont déjà commencé à exercer leur action irrésistible dans les colonies anglaises, il y a lieu d'espérer que les propriétaires d'esclaves chercheront le remède aux maux dont ils se plaignent, dans une marche qui leur est tracée par leur propre intérêt non moins que par la justice et l'humanité, plutôt que de se bercer d'espérances illusoires, et de réclamer des primes et des monopoles à l'appui d'un système réprouvé par la saine politique.

Telles sont les vues qui ont présidé à la formation d'une Société dont l'objet est de recueillir et de répandre des renseignemens sur l'état de l'esclavage dans les colonies des Indes Occidentales, dans les deux Amériques et dans tout le reste du globe. Cette Société s'attachera particulièrement aux faits qui viennent à l'appui de l'axiome reconnu, que le travail libre est plus économique que le travail des esclaves, et que les frais de culture sont diminués par l'amélioration du sort des nègres et par toutes les mesures judicieuses qui préparent leur émancipation définitive. Ces deux points sont rarement contestés dans la discussion; mais nous espérons les rendre si palpables par des faits et des preuves

irrésistibles, que leur propre évidence fixera l'attention et entraînera l'assentiment des propriétaires d'esclaves, sans qu'il soit peut-être besoin de recourir à des mesures législatives.

On trouvera des renseignemens essentiels sur cette question dans les ouvrages suivans : *Lettre de Wilberforce sur l'abolition de la Traite des Nègres. — Motifs pour l'établissement d'un Enregistrement des esclaves. — Défense du Bill pour l'Enregistrement des esclaves. — Règles pratiques sur le gouvernement des esclaves Nègres, par un planteur de profession. — Résumé des délibérations de la Chambre des Communes sur la question de l'esclavage au Cap de Bonne-Espérance. — Lettre de J. Cropper à W. Wilberforce sur l'augmentation proposée des droits sur les sucres de l'Inde.*

Thomas Clarkson prépare pour le Journal *l'Inquirer* un compte rendu de l'ouvrage du docteur Dickson sur *l'Adoucissement de l'esclavage* (Mitigation of slavery).

Demandes.

1. Les Colons résident-ils en général dans leurs habitations ?

2. Un Colon qui a de dix à quinze esclaves, emploie-t-il un inspecteur, ou dirige-t-il ses esclaves lui-même ?

3. Se procurer des états de la culture du sucre et du coton, pour montrer quelle différence il y a dans les produits, suivant que le Colon réside dans sa propriété, ou qu'il emploie des fondés de pouvoir, des régisseurs, etc.

4. Est-ce un usage habituel ou général que d'hypothéquer les habitations ?

5. Les ventes d'habitations par expropriation forcée

sont-elles fréquentes, et quel est annuellement le rapport de ces ventes avec la totalité des propriétés de la Colonie ?

6. Les planteurs ont-ils le droit de vendre séparément les différens membres d'une même famille ?

7. Quand le prix des cotons, des sucres, etc. est élevé, le planteur achète-t-il le blé et les autres denrées qu'il consomme, ou se les procure-t-il par la culture ?

8. Quand le prix des denrées coloniales est bas, les planteurs cultivent-ils le blé dont ils ont besoin pour leur consommation ?

9. La condition des Nègres est-elle meilleure quand leur maître récolte du blé, ou quand il l'achète ?

10. Les planteurs de tabac, en Amérique, achètent-ils jamais du blé ou autres denrées, ou les récoltent-ils sur leur propre terrain ?

11. S'ils les récoltent toujours ou en général, peut-on assigner à la différence qui existe entre leur système et celui des planteurs de coton et de sucre, d'autre raison si ce n'est que la culture du tabac est moins avantageuse que celle du coton ou du sucre ?

12. Y a-t-il des planteurs qui fabriquent eux-mêmes des toiles, caisses, etc. pour l'emballage de leurs denrées coloniales, ou des étoffes pour l'habillement de leurs Nègres ? Dans ce cas, les Nègres sont-ils mieux vêtus que lorsque leurs maîtres achètent ces étoffes ?

13. Où et par qui se fabriquent les toiles d'emballage pour les cotons du Brésil ? est-ce principalement par des ouvriers libres, ou par des esclaves ?

14. Le système général est-il de faire travailler les Nègres à la tâche ou à la journée ?

15. Combien d'heures travaillent-ils habituellement dans le premier cas ? combien dans le second ? Lequel

des deux systèmes est en général préféré par les maîtres? lequel par les esclaves?

16. Est-il d'usage de leur accorder la disposition d'une partie de leur temps, au lieu de les nourrir? Dans ce cas combien de temps leur accorde-t-on? quand les esclaves ont le choix, à quoi donnent-ils la préférence? sous lequel des deux régimes les esclaves sont-ils le mieux portans, et acquièrent-ils le plus de jouissances?

17. Y a-t-il beaucoup de petites habitations dont les propriétaires ne possèdent que peu d'esclaves? quelle est la proportion présumée des habitations de ce genre?

18. En pareil cas les esclaves sont-ils traités ou presque considérés comme faisant partie de la famille?

19. Les esclaves sont-ils dans un état plus prospère quand leur condition est plus rapprochée de celle de leurs maîtres?

20. Dans quel état sont-ils sous le rapport de la religion ou de l'instruction religieuse?

21. Les mariages réguliers sont-ils communs entre esclaves?

22. Si un Nègre prend de l'attachement pour une Négresse qui réside dans quelque habitation plus ou moins éloignée, est-il d'usage en général que les propriétaires de ces deux esclaves fassent entre eux quelque arrangement qui permette à l'homme et à la femme de vivre ensemble?

23. Aux États-Unis on a trouvé que la population esclave augmentait de 3 p. $\frac{o}{o}$ par an. Le même accroissement a-t-il lieu dans d'autres pays? Se procurer un recensement, s'il en existe un. Montrer quelles sont les causes qui contribuent à cet accroissement, et celles qui l'empêchent là où il n'a point lieu.

24. Obtenir des planteurs diverses évaluations relatives aux frais de l'éducation d'un enfant, et à l'âge auquel il commence à rapporter un profit net à son maître.

25. Recueillir des renseignemens sur les frais comparés de la culture par des esclaves ou par des hommes libres.

26. Les Nègres libres travaillent-ils communément à la terre?

27. Là où la population ouvrière se compose de Nègres libres et de blancs, quels sont leurs salaires respectifs lorsqu'ils sont employés au même genre de travail?

28. Quelle est la proportion des Nègres libres et des esclaves?

29. Pense-t-on que l'accroissement du rapport des Nègres libres aux esclaves augmente ou diminue le danger des insurrections?

30. Les Nègres libres sont-ils employés à la défense du pays? suffisent-ils réunis aux créoles pour rendre inutiles des troupes européennes?

31. Les Nègres libres semblent-ils se considérer comme plus intimement liés avec les esclaves, ou avec la population blanche? Dans les cas d'insurrection, pour qui ont-ils en général pris parti?

32. Quelle est en général leur réputation comparée à celle des esclaves, sous le rapport de l'ordre et de l'industrie?

33. Y a-t-il des exemples d'émancipations partielles? et quel en est le résultat?

34. Y a-t-il quelque plan général d'émancipation qui s'exécute? et quel est-il?

35. Quelle a été la marche de l'émancipation dans ceux des États-Unis de l'Amérique où l'esclavage a cessé d'exister?

Ces demandes laissent évidemment beaucoup de lacunes qui ne pourront être remplies que sur les lieux. Ce sont des jalons destinés à tracer la marche des recherches, plutôt que l'esquisse d'un plan si étendu. Ceux qui habitent des pays d'esclavage jugeront peut-être que plusieurs demandes additionnelles sont indispensables à l'éclaircissement des points mêmes que nous avons indiqués; ils trouveront probablement aussi que nous en avons entièrement omis d'autres qui, pour être moins en évidence, n'en sont pas moins importans. Tout renseignement relatif à cette question, soit qu'il provienne d'observations individuelles, du témoignage de voyageurs dignes de foi, de l'étude des livres ou de toute autre source, sera reçu avec reconnaissance.

Les vues de la Société de Liverpool sont si conformes aux nôtres que nous nous faisons un devoir de donner la plus grande publicité aux demandes dont elle désire la solution, et qui nous paraissent posées avec beaucoup de sagacité. Nous les recommandons à la méditation de tous nos lecteurs. Ceux qui sont animés de sentimens religieux n'ont pas besoin qu'on leur rappelle l'importance d'une pareille cause, et ceux même qui, sans être vivement touchés des grandes vérités du christianisme, sont doués d'un esprit juste et de la faculté de raisonner, ne peuvent se faire illusion sur les maux inévitables dont nous menace le système de l'esclavage, si l'on ne se hâte d'y porter remède. Nous invitons nos compatriotes soit en France, soit dans les îles, à nous communiquer les résultats de leur expérience et de leurs lumières sur cette importante question.

Les lettres devront être adressées à M. le président de la Société de la Morale chrétienne, rue Taranne, n° 12, à Paris.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.